



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Urbanisme ISSN 2492-9743 n°69 – 18 avril 2018 – France POULAIN

Énergies renouvelables et patrimoine dans l'Eure

Le patrimoine est pluriel et issu de toutes les époques qui ont vu l'émergence de la création humaine, qu'il s'agisse de dolmens préhistoriques, de théâtres gallo-romains ou bien encore d'églises romanes ou de château classiques. Il ne s'oppose pas dans son essence à l'utilisation de nouvelles technologies telles les énergies renouvelables. Il est par contre évident qu'il ne serait pas efficient que ces nouveautés mettent en péril les bâtiments anciens qui sont souvent arrivés à un équilibre en terme structurel, hygrométrique ou bien encore stylistique. Mais il arrive aussi que ce soit les nouvelles technologies qui permettent de sauver certains édifices (lutte contre les effets de la pollution sur la pierre, lutte contre les remontées d'eau dans les bas de murs, compréhension des structures...).

Plusieurs grands cas peuvent être envisagés. **Au niveau des monuments historiques eux-mêmes**, il est souvent complexe d'envisager de mettre des technologies visibles qui dénatureraient les façades des monuments, mais cela reste possible selon la typologie des monuments (tels les moulins hydrauliques ou éoliens). Il est donc rare d'avoir des projets d'énergies renouvelables sur des édifices protégés mais ils sont envisageables (pompes à chaleur, géothermie...)

Au niveau des abords immédiats, et notamment les bâtiments qui constituent les annexes des monuments historiques, plusieurs projets ont été menés avec succès dans l'Eure, avec notamment la turbine d'Heudreville-sur-Eure (à gauche le château protégé au titre des monuments historiques inscrits et à droite le bâtiment des turbines).

Dans le cas présent, le projet vient d'une contrainte forte, à savoir la présence d'un vannage hydraulique structurant pour maintenir un niveau d'eau permanent pour le château (car ses fondations doivent rester en permanence mouillées) et la nécessité de rétablir une continuité écologique. Le propriétaire a donc décidé de faire d'une contrainte une force en réalisant un très important canal de dérivation (plus de 200m de long) permettant aux poissons mais aussi aux kayakistes de circuler et en utilisant l'énergie hydraulique pour fabriquer de l'électricité. Il a donc placé un bâtiment au niveau du vannage et l'a accompagné de deux énormes vis sans fin. Ces vis sont entraînées par le courant de la rivière et produisent de l'électricité. L'intégration patrimoniale vient du petit bâtiment construit pour dissimuler les machines et qui ressemble à une « folie » dans le parc, reprenant le langage architectural du château lui-même.



Le méthaniseur à Mesnil-en-Ouche/Saint-Pierre-du-Mesnil (au fond, le château) est également un bon exemple de proximité entre monument historique et énergies renouvelables. Il est intéressant d'analyser le cas du méthaniseur de Saint-Pierre-du-Mesnil car il se trouve à proximité immédiate du Château du Blanc-Buisson (protégé au titre des monuments historiques inscrits). Le projet a permis que les exploitants agricoles mettent en place un méthaniseur qui génère de l'eau chaude qui permet d'alimenter l'ensemble du château et des bâtiments annexes et ainsi de réduire les factures liés à ce poste de fonctionnement. En parallèle, le méthaniseur permet d'utiliser les effluents des vaches laitières qui se trouvent sur le site, de trouver des débouchés pour des « déchets verts » (productions agricoles non consommables, déchets de tonte des entreprises d'espaces verts,... de produire du gaz mais aussi du fertilisant naturel pour les sols). L'épandage est donc bien moins chimique et permet par-là même aux exploitants de passer en « biologique » leurs vergers de pommiers. La présence d'un méthaniseur permet donc de développer un circuit vertueux local.



Le travail d'intégration dans un espace protégé a conduit à ce que les méthaniseurs soient bardés de bois naturel qui griserà avec le temps et recouverts de bâches plastiques gris clair afin de se fondre dans le ciel normand.



Au niveau des espaces protégés en général, il est nécessaire de rappeler que les énergies renouvelables ont parfaitement leur place avec les pompes à chaleur, les panneaux photovoltaïques avec quelques préconisations (cf. Fiche *Les Essentiels Conseil* n° 12) telles la nécessité de mettre des panneaux mats, de la même teinte que les matériaux de toiture déjà présents, avec des cadres « invisibles ».

La principale difficulté vient des « fausses bonnes idées » en matière d'énergies renouvelables comme par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur une toiture en tuiles anciennes. Celles-ci peuvent être très anciennes (plusieurs centaines d'années) et tiennent principalement parce qu'on les entretient et surtout qu'on n'y touche pas trop. Le fait de découper les charpentes, de fixer dans les bois, de passer des câbles pour une, deux ou dix panneaux met plus en péril l'édifice qu'il ne l'aide.

En dehors des espaces protégés, les architectes des Bâtiments de France peuvent également être sollicités comme pour les questions éoliennes (cf. Fiche et Carte *Les Essentiels Urbanisme* annexe n°5 Éolien, les zones de préservation du patrimoine architectural urbain et paysager)